

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Hadrien Buclin et consorts - Renforçons et améliorons l'accueil de jour des enfants

1. PREAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, des membres de l'administration présents, du déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par M. le Député Marc Morandi.

La minorité de la commission est composée de Mmes Sylvie Pittet Blanchette, Claude Nicole Grin, Muriel Thalmann et de MM. Vincent Keller, Vincent Bonvin et Yves Paccaud, ainsi que de la soussignée Carine Carvalho, rapportrice de minorité.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Il est renvoyé au rapport de majorité pour les détails de la position du postulant et des explications des représentants de l'Etat. Le motionnaire a accepté la transformation de la motion en postulat.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La situation de l'accueil de jour reste insatisfaisante en ce qui concerne le nombre de places disponibles. Selon des chiffres récemment publiés par la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE), il manquerait environ 11'000 places pour couvrir les besoins en 2025. Cette pénurie est accompagnée de grandes disparités entre crèches et entre régions, créant ainsi des inégalités entre parents en fonction de leur lieu de résidence. Certaines familles doivent attendre plus d'un an après la naissance de leur enfant avant d'obtenir une place en crèche. Sachant que dans 83 % des ménages vaudois, les deux adultes travaillent, cette pénurie impacte négativement la vie professionnelle des parents concernés. Les besoins croissants en places n'ont pas pu être résorbés par l'augmentation budgétaire de la FAJE.

Si la pénurie de places est une difficulté réelle, elle est sous-tendue par celle des professionnel·le·s du secteur, qui font face à des conditions de travail difficiles et à des rémunérations peu attractives. De nombreuses personnes quittent la profession après quelques années de pratique, à l'instar de ce qui s'observe dans le domaine des soins. Les conditions de travail et de formation devraient donc être améliorées afin d'éviter le décrochage en raison de difficultés financières.

Les besoins en personnel formé constituent donc un défi important. Selon les estimations, il faudrait environ 1'500 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pour combler le manque de 11'000 places en crèche. Considérant que les éducatrices et éducateurs de la petite enfance travaillent souvent à temps partiel, cela se traduirait par environ 2'000 personnes à former. Si cet objectif semble réalisable pour le Conseil d'Etat (chaque année, environ 450 jeunes obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant·e·s socio-éducatif·ve·s), nous devons garantir l'attractivité du secteur pour les futur·e·s professionnel·le·s.

Il est donc impératif de valoriser les conditions de formation et de travail dans le domaine de la petite enfance.

Afin de répondre à ces problématiques, le texte propose des pistes pour de nouvelles ressources budgétaires pour la FAJE, qui pourraient être étudiées dans le cadre de la réponse au postulat :

- Une augmentation du financement cantonal, afin de rendre l'ouverture de places de crèches plus attractive pour les communes, en passant d'un financement de 25% à 35% de la masse salariale ;
- Une augmentation de la contribution des employeurs, qui représente aujourd'hui la contribution proportionnellement la plus faible par rapport à celles de l'État et des parents. Le taux de cotisation des employeurs étant fixé à 0,16%, le postulant propose de l'élever à 0,24%. En effet, les employeurs font face à des difficultés actuelles de recrutement de personnel. Ils ont donc un intérêt à voir les dispositifs d'accueil de jour se renforcer, car cela améliorerait l'employabilité des parents.

La minorité souligne également la disproportion entre la contribution des parents, qui représente souvent 10% à 15% du revenu du ménage, et celle des employeurs, qui reste modeste. Dans certains réseaux d'accueil de l'enfance, les familles financent 25% à 30% des coûts d'une place, ce qui est considérable.

Le thème du coût pour les familles et de la contribution des employeurs devra être exploré lors de la réforme de la LAJE. Il devient opportun de le faire dans le contexte actuel de baisse fiscale générale et en tenant compte des apports importants des parents, des communes et de l'État.

Enfin, les conditions de travail dans l'accueil de l'enfance doivent être garanties par un incitatif plus fort à l'adhésion à la Convention collective de travail (CCT) du secteur.

4. CONCLUSION

Considérant le besoin de places en crèche pour concilier la vie professionnelle et familiale et l'importance de cette politique pour l'économie, la minorité de la commission recommande d'accepter la prise en considération de la motion transformée en postulat.

Lausanne, le 9 octobre 2024.

La rapporteuse :
(Signé) Carine Carvalho